



ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2025

INFORMATIONS ET REMARQUES PREALABLES

Membres du Comité présent(e)s :

Maurice Altermath (MA), Paul-André Houlmann (PAH), Gabrielle Guédat (GG), Patrick Godat (PG), Mariette Oliboni (MO), Thomas Schönbächler (TS), Noémie Presset (NP).

Excusés : **Gabriel Berthold (GB), Gabriel Jeannerat (GJ).**

1. ACCUEIL ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE, DESIGNATION DES SCRUTATEURS

MA prend la parole et déclare l'Assemblée Générale ouverte. La convocation s'est faite par le biais de la feuille officielle et aussi par le biais d'un tout-ménage. MA lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un a des objections à cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. Désignation de deux scrutateurs : Frédéric Girardin et Erwin Piquerez.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLE DU 28.01.2025

MA demande s'il y a des questions concernant ce PV du 28.01.2025. Ce n'est pas le cas. Il est accepté avec remerciements à son auteure.

3. PRISE DE CONNAISSANCE ET APPROBATION DES COMPTES 2024 ET DES COMPTES 2024 DU MUSÉE LAPIDAIRE

NP prend la parole. Elle présente les comptes 2023 (car cela n'avait pas été fait l'année dernière suite à un oubli) et 2024 du Musée Lapidaire, cela est très rapide car il y a seulement quatre écritures, le solde du compte est de CHF 37'031.02.

Ensuite, elle présente les comptes 2024. Un déficit de CHF 8'020.- était prévu au budget mais finalement, nous arrivons à un bénéfice de CHF 3'575.10. Cela s'explique par le fait que, pour le budget 2024, nous avions pris les charges 2023 en comparatif mais au final, en 2024, il y a eu moins de charges qu'en 2023. NP détaille les postes où il y a eu moins de charges. Quant aux produits, ils avaient été budgétisés à CHF 242'210.- et, au final, ils sont de CHF 245'985.54, ils ont donc été bien estimés. NP demande s'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas. PAH prend la parole ; il précise quelques points. Charles Girardin demande à consulter le bilan ; un exemplaire lui ait donné. Il le consulte mais n'a pas de commentaires particuliers. PAH donne encore quelques précisions par rapport aux divers fonds qui figurent dans le bilan. PAH estime que les chiffres ont été bien tenus.

MA demande si quelqu'un a des questions, ce n'est pas le cas. Il lit les rapports de révisions établis par les vérificateurs des comptes (Nicolas Paupe et Mathieu Berthold qui n'ont pas pu être présents ce soir). Nous passons aux votes pour l'acceptation des comptes. Oui à l'unanimité pour les comptes 2024 standard et oui à l'unanimité pour les comptes 2023 et 2024 du musée Lapidaire.

4. INTEGRATION DES COMPTES DU MUSÉE LAPIDAIRE DANS CEUX DE LA COMMUNE ECCLESIASTIQUE

MA explique que nous nous sommes demandés, au sein du Conseil, pour quelle raison les comptes du Musée Lapidaire étaient séparés de ceux de la Commune Ecclésiastique et qu'il serait plus logique et plus simple de les intégrer à ceux de la Commune Ecclésiastique.

Charles Girardin a la réponse. On les avait séparés pour une question de subvention. L'Etat donnait une subvention pour le musée Lapidaire. Pierre Migy se demande : si on les fusionne, nous n'aurons donc plus de subventions ? Réponse : bonne remarque mais ça ne changera rien car nous ne touchons, de toute façon, plus de subventions. Nous passons donc aux votes concernant l'intégration des comptes du musée Lapidaire à ceux de la Commune Ecclésiastique. Oui à l'unanimité. Cela se fera donc pour les comptes 2025.

5. INFORMATIONS PASTORALES

PG prend la parole et nous fait part des informations pastorales :

26 juillet	10h00	Ste Anne à Montenol
14 septembre	10h00	1 ^{ère} communion à la collégiale (apéritif)
5 octobre	10h00	5 octobre – Fête d'Epiquerez – Messe à la chapelle.
1er novembre	10h00 14h30 16h00	Messe et célébration des fidèles défunt – St-Ursanne Ocourt – La Motte : Célébration des fidèles défunt Soubey : Célébration des fidèles défunt
2 novembre	10h00	Messe et célébration des fidèles défunt – Epauvillers
21 décembre	10h00	Messe de la patronale avec la bénédiction de la cloche de St-Ursanne qui sera installée à Moutier (apéritif)
24 décembre	16h00 24h00 10h00	Célébration pour Eveil à la foi Messe de minuit Messe des familles – Epauvillers

MA remercie PG.

6. VENTE DE LA CURE DE SOUBEY

PAH prend la parole. La Cure se Soubey a été vendue à la famille Curtet. Un tout-ménage avait été distribué dans tout le Clos du Doubs (trois offres nous sont parvenues). L'acte de vente a été signé la semaine dernière chez la notaire Maître Filippini.

PAH précise que nous ne serons pas imposés ; la loi est ainsi faite. Est-ce que quelqu'un a des remarques par rapport à cette vente ? Charles Girardin estime que c'est une bonne chose de l'avoir vendue. Par contre, Erwin Piquerez trouve dommage de l'avoir vendue et de ne pas avoir continué à la louer. PAH répond que pour pouvoir continuer à la louer, il y avait pas mal de travaux à prévoir. De plus, la Cure de Soubey va enfin revivre, ça faisait plus d'une année qu'elle était vide. Erwin Piquerez remercie PAH pour sa réponse. Il n'y a pas d'autres questions.

7. VENTE DE LA PARCELLE N°218. DONNER COMPÉTENCE AU CONSEIL

PAH prend la parole et explique qu'il a été décidé de ne pas continuer avec le projet Ste-Catherine ; les coûts sont devenus beaucoup trop élevés, il ne serait pas possible de les assumer pour la Commune Ecclésiastique. Nous souhaiterions donc vendre le terrain. Erwin Piquerez demande s'il est vraiment impératif de vendre ce terrain ? PAH répond que, techniquement non, mais nous avons reçu des offres. Il y aussi le risque, qu'à terme, le terrain doive retourner en zone agricole. De plus, rappelons qu'il ne reste plus beaucoup de parcelles à St-Ursanne et qu'il y a de la demande, c'est donc dommage que ce terrain ne puisse pas profiter à quelqu'un. Marie-Thérèse Migy approuve notre démarche, elle dit que ça fait presque 30 ans que des personnes font des demandes pour ce terrain.

PAH reprend la parole. Deux offres nous sont déjà parvenues. La première provient d'une famille, c'est une offre intéressante car, en plus de construire leur propre maison familiale, un petit appartement y serait construit, à terme. Les plans ont déjà été totalement élaborés. La deuxième offre provient d'une société qui désire reprendre le projet Ste-Catherine (appartements protégés), avec remboursement à la Commune Ecclésiastique des frais déjà payés pour ce projet. Cette offre est donc aussi très intéressante.

La discussion est ouverte. Pierre Migy demande si, en cas de vente à la Société, nous aurons la garantie que le projet sera repris. Réponse de PAH : non pas officiellement mais ça sera une clause morale. Il en est de même pour la famille, nous n'aurons aucune garantie qu'à terme, un appartement sera construit en plus de leur maison familiale.

Charles Girardin précise que le terrain doit être vendu à une famille pour usage propre et non pour une résidence secondaire.

Marie-Thérèse Migy et Isabelle Paupe trouverait plus logique que le terrain soit vendu à une famille car il y a déjà des appartements protégés à St-Ursanne. Charles Girardin rappelle que la construction d'appartements protégés est très élevée (environ CHF 500'000.- par appartement).

Premier vote. Est-ce que le principe de vente est accepté ? Nous passons aux votes. Une personne est contre la vente et les quatorze autres sont pour. Le principe de vente est donc accepté.

Deuxième vote. Soit on vend à la Société qui s'engage à reprendre notre projet (avec clause morale) et nous rembourse les frais, soit on ouvre la vente à tout le monde (par le biais d'un tout ménage) ? On passe aux votes. Quatre personnes sont pour vendre à la Société, six sont pour ouvrir la vente à tout le monde et le reste des personnes ne votent pas. Le terrain sera donc mis en vente par le biais d'un tout ménage.

Troisième vote. Est-ce que la compétence sera donnée aux Conseil de la Commune Ecclésiastique pour décider à qui sera vendu le terrain. Nous passons aux votes. Oui à l'unanimité.

8. DIVERS

PAH nous informe que Christelle Baconat a donné sa démission pour le 31.07.205 car elle déménage en Ajoie. Une sacristine, Anne Chappuis va la remplacer, c'est la sacristine actuelle de St-Gilles. On peut dire que c'est une chance de l'avoir trouvée. Elle habite à St-Ursanne au-dessus de la Commune. Elle est en formation mais elle connaît déjà très bien le travail ; elle doit juste apprendre à connaître les lieux et nos habitudes. Christelle Baconat a fourni un très bon travail, elle sera vivement remerciée. PG remercie PAH d'avoir si bien géré cette situation.

PAH : les locataires de la Cure sont partis. Une locataire a été trouvée. Il s'agit d'Amalita Brutus, ça sera un atelier. Marie-Thérèse Migy demande si les papiers de l'atelier seront déposés à St-Ursanne ? Réponse de PAH : oui.

M. Jeannotat demande si la chapelle de Lorette est encore actuellement utilisable ? Réponse de PG : non, pour une question de sécurité surtout au niveau du plafond et de la charpente. M. Jeannotat demande s'il est prévu qu'elle soit rénovée. PG répond que ce n'est pas prévu pour l'instant car il n'en voit pas vraiment l'utilisé étant donné qu'il y a de moins en moins de pratiquants et de ce fait, de moins en moins de cérémonies religieuses. Mais, PG invite M. Jeannotat à une séance qui traitera des rénovations des bâtiments paroissiaux, elle aura lieu le 30.06.2025. MA précise, qu'il y a quelques années, Ursinia avait cherché des idées pour rénover la chapelle de Lorette mais finalement ce projet n'avait pas abouti.

Concernant la rénovation du toit de l'église de Soubey, c'est un spécialiste français qui va mener les travaux. Il viendra fin août si tout va bien (il y a beaucoup de démarches administratives à entreprendre avant sa venue).

M. Jeannotat demande à qui appartient le terrain avant le rond-point en allant contre Ocourt. Réponse : à M. François Lachat. Marie-Thérèse Migy précise que cette question n'a rien avoir avec la séance de ce soir ; elle a totalement raison.

Pierre Migy transmet des remerciements qu'il a reçus pour la Commune Ecclésiastique. Ils proviennent des Pèlerins de Saint-Imier, ils ont été très bien accueillis.

Erwin Piquerez demande qu'il y ait un ajustement dans les contrats de location de la Collégiale et du Cloître, il faut préciser qu'il est interdit de mettre des punaises et des clous. NP va en informer Jessica.

Séance levée : 21h30.